

MAIRIE
33820 SAINT AUBIN DE BLAYE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL N° 2023-72

Nombre de conseillers
en exercice : **12**
présents : **11**
votants : **11**

OBJET :
ASSOCIATIONS – CONVENTION MISE A DISPOSITION SALLES COMMUNALES

Date de convocation du Conseil : **31 octobre 2023**
Affichée le : **31 octobre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le : **07 novembre 2023**
Le Conseil Municipal de la commune de **SAINT AUBIN DE BLAYE**
dûment convoqué, s'est réuni à la mairie

sous la présidence de **Mr Arnaud OVIDE**.

Présents : **Mmes BARRERO Annette, BERNARD Magali, HALLER Sandrine, MEYNARD Amélie**
Mrs ATTAL Frédéric, BERNARD Dominique, DUBERGEY Jacques, HALLER Lionel,
OVIDE Arnaud, POTY Michel, REREAU Damien.

Absente : **Mme TYBULE Marie-José.**

Mr Le Maire propose au Conseil Municipal qu'une convention pour mise à disposition des salles communales soit mise en place avec les associations utilisatrices.
Cette convention définirait, en particulier, la salle, le matériel, les assurances, les conditions de locations, la durée et autres obligations

Après délibération, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de mettre en place cette convention pour chaque association et autorise M. Le Maire à poursuivre toutes les actions nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tout document s'y rapportant.

Le Conseil Municipal informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.

Pour copie conforme
Le **07 novembre 2023**

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu
de la réception en Sous-Préfecture le :

Le secrétaire de séance
Frédéric ATTAL



Le Maire
Arnaud OVIDE



SLO

CONVENTION POUR MISE A DISPOSITION DE SALLES COMMUNALES

Pour une Association

Entre :

La commune de Saint Aubin de Blaye représentée par Monsieur le Maire, Arnaud OVIDE

Et :

L'association

.....

Représentée par

Il est convenu ce qui suit :

Article1 : Mise à disposition

La commune m'est gratuitement à disposition de l'association

La salle

Pour l'organisation des manifestations suivantes :

Les dates....